

## Question orale du groupe minoritaire au conseil municipal du 19 avril 2021

-----

### Contexte :

Suite à votre initiative, par ailleurs appréciable, de remplacer le repas annuel traditionnellement offert par la municipalité aux séniors souhaitant y participer, vous avez organisé en ce début d'année une distribution de colis-cadeaux à l'ensemble des séniors de notre commune de plus de 67 ans. Vous avez judicieusement souhaité que ces colis cadeaux soient issus des commerces pulnéens, une façon appréciable de concrétiser le soutien de la municipalité à ses commerçants, en ces temps plutôt difficiles pour eux de la crise sanitaire.

L'enveloppe budgétaire de 8120 € initialement réservée au traditionnel repas des anciens a ainsi été répartie entre 13 commerçants pulnéens.

La grande satisfaction des Pulnéens, et en particulier des séniors bénéficiaires, sur le principe de cette opération n'a bien sûr pas manqué d'être, à juste titre, exprimée.

En revanche, **interpelés par quelques citoyens et commerçants sur (1) l'équité de la répartition entre commerçants des crédits alloués pour l'achat des colis et (2) la participation des élus minoritaires à la distribution des colis, nous nous devons de rapporter officiellement ce questionnement afin que vous y apportiez - non moins officiellement - les réponses attendues.**

### Question :

- **Concernant l'équité de la répartition de l'enveloppe budgétaire entre les 13 commerçants**, vos propres informations montrent une apparente inéquité :

***Qui de l'équipe majoritaire, et sur la base de quels critères, a décidé d'attribuer une enveloppe financière de 3432€ (soit 42% des 8120€) pour un seul commerçant non restaurateur et le reste pour les 12 autres commerçants avec des enveloppes financières de 197,50€ à 700€ (soit 5 à 17 fois moins qu'au 1<sup>er</sup> cité) ?***

- **Concernant la participation des élus minoritaires à la distribution des colis au domicile des séniors**, notre décision fut malheureusement d'y renoncer suite à la volonté manifeste du Maire d'imposer à notre binôme volontaire un 3<sup>e</sup> élu de la majorité, pour, à n'en pas douter, contrôler nos faits, paroles et gestes lors de ces contacts avec les séniors. Bien que nous ayons convenu de "taire" cette malencontreuse et inacceptable méfiance, il s'avère que le commerçant précédemment cité a cru bon, pour sa défense, d'utiliser odieusement et fallacieusement l'argument de notre non-participation :

***Qui de l'équipe majoritaire, et pour quelles raisons, a pris l'initiative de souffler à ce commerçant cet argument fallacieux visant à la décrédibilisation de notre équipe minoritaire ?***